



Communiqué

DESTINATAIRES : À tous les employés cols blancs de la Ville de Montréal, des municipalités fusionnées et des municipalités reconstituées

EXPÉDITEUR : Le Comité d'équité salariale

DATE : Le 27 janvier 2011

OBJET : **Prolongation du deuxième affichage - Équité salariale cols blancs**

Comme vous le savez, le deuxième affichage du programme d'équité salariale est en cours, et ce, depuis le 23 décembre dernier. Cependant, étant donné que celui-ci coïncidait avec la période des Fêtes, plusieurs d'entre vous n'ont pu prendre connaissance des résultats avant le début du mois de janvier.

Pour cette raison, le Comité a décidé de **prolonger la période du deuxième affichage jusqu'au 13 mars prochain**. Cela signifie que, conformément à l'article 76 de la Loi, vous pourrez transmettre par écrit vos demandes de renseignements ou vos observations au Comité d'équité salariale jusqu'à cette date à l'adresse suivante equitesalarialefonctionnaires@ville.montreal.qc.ca.

Nous désirons vous assurer que le Comité met tout en œuvre pour répondre le plus rapidement possible aux courriels et lettres que vous lui faites parvenir. Certains dossiers exigent toutefois des délais plus longs afin de permettre au Comité d'analyser vos observations et commentaires et de donner les suites appropriées. Conformément à la Loi, une réponse devra être envoyée au plus tard le 12 avril 2011.

Nous vous remercions de votre patience à cet effet.

Les membres du Comité d'équité salariale